

*Mercredi, 29 novembre 1854.*

Le comité s'assemble à dix heures A. M.

MEMBRES PRESENTS :

FRANÇOIS LEMIEUX, écuyer, *président* ;  
 M. Frazer,  
 M. DeWitt,  
 M. Pouliot,  
 M. Burton.

N'y ayant rien devant le comité, il s'ajourne à demain, à dix heures et demie, A. M.

*Jeudi, 30 novembre 1854.*

Le comité s'assemble à dix heures et demie A. M.

MEMBRES PRESENTS :

FRANÇOIS LEMIEUX, écuyer, *président* ;  
 M. Dewitt,  
 M. Burton,  
 M. Pouliot,  
 M. Frazer.

Conformément à la résolution du comité de jeudi dernier, la pétition d'*A. B. Papineau* écuyer, est arguée au mérite par les avocats des deux parties.

Le comité ayant entendu les dits avocats, et après avoir murement délibéré, Les résolutions suivantes sont proposées :—

*Résolu*,—Que la prière de la pétition du dit *A. B. Papineau*, écuyer, ne saurait être accordée en autant que le comité considère que les contrats subsistant entre le membre siégeant et le commissaire en chef des travaux publics, ne sont pas de nature à rendre les entrepreneurs sujets à l'autorité du statut 7, Vic., chap. 65.

*Résolu*,—Que la pétition soit en conséquence déchargée, et le membre siégeant *Pierre Labelle*, déclaré être légalement élu.

Sur laquelle résolution le comité se divise comme suit :

<i>Pour</i> ;		<i>Contre</i> , ;
M. Burton,		M. Dewitt,
M. Pouliot,		M. Frazer.
Le Président,		

Le comité s'ajourne ensuite à dix heures et demie A. M., demain.